

# ANVI-ASDEVILM

Association nationale des victimes de l'immobilier

---

## Communiqué de presse

Paris, le 24 avril 2012

### *Affaire Apollonia*

## *Les victimes de la plus grande escroquerie immobilière de France demandent des moyens renforcés pour l'instruction de l'affaire*

***L'essentiel : Les victimes de l'affaire Apollonia demandent officiellement que des moyens significatifs soient affectés à l'instruction de la plus importante affaire immobilière et financière jamais connue en France, avec 1000 victimes, 1 milliard d'euros de préjudice initial, plus de 35 mises en examen dont 17 à l'encontre de dirigeants et cadres bancaires.***

L'ASDEVILM-ANVI, qui regroupe un millier de victimes de l'affaire Apollonia, vient d'écrire au Président du Tribunal de Grande Instance de Marseille pour déplorer le manque de moyens affectés à l'instruction du dossier. Le président de l'association Claude Michel demande dans ce courrier que des **moyens humains et matériels adaptés et suffisants** soient dégagés en urgence pour permettre au juge de conduire les investigations et auditions nécessaires.

***« Alors qu'il s'agit de la plus grande escroquerie immobilière et du plus important dossier pénal bancaire que la France ait jamais connu, la juge d'instruction Madame Catherine Lévy vient de voir la greffière qui suivait le dossier depuis 4 ans remplacée, à temps partiel seulement. Ces moyens humains sont clairement insuffisants pour un dossier extrêmement complexe et pour lequel bon nombre d'investigations doivent encore être menées. Personne n'ayant intérêt à ce que le dossier s'enlise, nous demandons, au nom de nos adhérents, que des moyens adéquats soient dégagés de manière urgente, dans le courant des prochaines semaines »,*** déclare Claude Michel, président de l'ASDEVILM-ANVI.

Cette lettre intervient alors qu'une **nouvelle mise en examen** vient d'être prononcée le 12 avril 2012 par la juge d'instruction Catherine Lévy, à l'encontre de l'actuel directeur des engagements de **BNP Investimmo PACA**, et que l'ancien directeur de l'agence du Crédit Mutuel à Marignane (13) a quant à lui été placé sous le statut de témoin assisté. Ces procédures s'ajoutent à celles qui touchent des dirigeants et responsables bancaires du Crédit Agricole, du Crédit Immobilier de France, du Crédit Mutuel, de BNP Paribas, ou encore de GE Money Bank.

Autre développement récent dans l'affaire : en accord avec les autorités marocaines, la juge d'instruction a saisi en mars dernier un **palais marocain d'une valeur de plusieurs millions d'euros**, appartenant à Jean Badache, l'ancien PDG de la société Apollonia. Un bien situé dans le prestigieux quartier de la Palmeraie de Marrakech, que le commercialisateur à l'origine de l'affaire avait construit à son profit personnel, en le finançant par le produit de l'escroquerie en bande organisée.

*« L'ASDEVILM, au nom du millier de victimes de l'affaire Apollonia, se félicite de cette nouvelle saisie qui survient après celle du chalet de la famille Badache situé dans la prestigieuse station de sports d'hiver de Crans Montana en Suisse et de la liquidation judiciaire de la société Apollonia. Cela constitue pour nous l'occasion de souligner que ces « biens mal acquis » par Jean Badache n'auraient pu être financés sans que toute une chaîne d'acteurs ne contribue à cette escroquerie d'une envergure inédite. Des centaines de familles ont été conduites à un surendettement colossal, avec un préjudice initial estimé à plus d'un milliard d'euros. Des vies ont été détruites... Rien n'aurait été possible sans le concours de responsables de banque, guidés par une recherche du profit maximal. Notre détermination est entière pour mettre en lumière ce « scandale bancaire », y mettre un terme et exiger réparation », a indiqué Claude Michel, président de l'ANVI-ASDEVILM.*

## **VICTIMES D'APOLLONIA : LES CHIFFRES CLES**

- ***1000 victimes de la plus grande escroquerie immobilière et financière de France***
- ***350 familles regroupées au sein de l'Asdevilm pour obtenir réparation***
- ***Un milliard d'euros de préjudice initial***
- ***35 mises en examen et 5 statuts de témoin assisté (avril 2012)***
- ***17 mises en examen et 3 statuts de témoin assisté pour les seuls responsables d'établissements bancaires et de crédit : le plus important dossier pénal bancaire que la France ait jamais connu.***